

Le contrôle budgétaire des collectivités territoriales

Public : Agents des collectivités territoriales. Responsables financiers. Contrôleurs de gestion. Agents en charge des budgets.

Prérequis : Connaissances de base en finances publiques

Durée : 2 jours (14 heures).

Objectifs : À l'issue de la formation, le participant sera capable de :
Déterminer les points de contrôle budgétaires méthodiquement
Maîtriser les contrôles et leurs conséquences en termes de suivi
Mettre en place une méthodologie efficace pour un contrôle rapide

Programme :

Cadre du contrôle budgétaire

- Portée du contrôle (CGCT)
- De la tutelle au contrôle de légalité
- Limites et exceptions
- Qualité de la comptabilité budgétaire

Rôle des acteurs

- Rôle du préfet
- Relations avec la CRC
- Modalités de saisine

Principes budgétaires fondamentaux

- Annualité, unité, universalité
- Spécialité, sincérité, équilibre
- Cas pratiques

Les cas de contrôle budgétaire

- Adoption et transmission du budget
- Équilibre réel
- Compte administratif
- Dépenses obligatoires

Points spécifiques de contrôle

- Sections budgétaires

- Opérations d'ordre
- Emprunts
- Risque de surestimation

Articulation des documents budgétaires

- Budgets rectificatifs
- Annexes
- Cohérence CA / CG

Méthodes pédagogiques :

Apports réglementaires illustrés

Études de cas réels

Analyse de documents budgétaires

Exercices pratiques

Échanges d'expériences

Modalités d'inscription :

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

Modalités d'évaluation :

Auto-positionnement initial et final

Exercices pratiques tout au long de la formation

Questionnaire de validation des acquis